



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI LE 12 JUIN 2024 À 20 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi le 12 juin 2024 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Linda Audet

Sont également présentes

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

24-06-151

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer le point 13.2.5 « Appui au Sous-poste Transport de vrac Matagami-Quévillon inc. et au Sous-poste Camionnage en vrac Chibougamau-Chapais (Zone 7) inc. dans leur démarche auprès de la Commission des transports du Québec » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

24-06-152

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances mentionnées en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

D'ACCEPTER les procès-verbaux des séances mentionnées en titre avec modification à la résolution 24-05-149 comme suit :

- **Modifier le titre de la résolution et le premier paragraphe de la conclusion comme-ci :**

Remplacer « Autorisation à la directrice générale de négocier de gré à gré [...] » par « Approbation et octroi d'un contrat gré à gré à ASDR Canada inc. pour [...] ».

24-06-153

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE MAI 2024

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Imen Nsiri
Préposée à la bibliothèque23

Manon Mongeau
Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire (1^{er} au 3), (6 au 10), (13 au 17), (19 au 31)

Elise Biancamano
Commis secrétaire-réceptionniste (1^{er} au 3), 9 pm, 10, (20 au 24), 27, 28, 29 pm, 30, 31
Agente comptabilité (formation).....6, 7, 8 am, (13 au 17)

Marie-Claude Perron
Commis secrétaire-réceptionniste (formation)..... (1^{er} au 3), (20 au 24)
Commis secrétaire-réceptionniste(6 au 8), 9 am, (13 au 17), 29 am
Préposée à la bibliothèque (28 au 30)

Rija Randriambololona
Opérateur-concierge26

Alain Côté
Opérateur-concierge (formation) (1^{er} au 3), (6 au 10), (13 au 17), (19 au 31)

Dany Cadieux
Journalier et opérateur de machinerie(1^{er} au 31)

Monique Diotte
Préposé-superviseure camping, plage et piste cyclable à compter du 15 mai

Carole Corriveau
Accueil kiosque-camping 17 et 18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.



N° de résolution

24-06-154

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL-CADRE ET NON SYNDIQUÉ RÉGULIER DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON POUR 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster à la hausse le salaire du personnel-cadre et non syndiqué régulier pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCORDER au personnel-cadre et au personnel non syndiqué régulier une augmentation salariale de 3,25 % pour 2024, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier de chaque année, tel que prévu au budget, portant le salaire annuel de chacun comme suit :

Personnel-cadre et non syndiqué	2024
• Directrice générale, trésorière adjointe et coordonnatrice de l'OMSC	129 826 \$
• Adjointe administrative	63 139 \$
• Trésorière	70 000 \$
• Greffière et directrice générale adjointe	74 486 \$
• Directrice Service loisirs, culture et vie communautaire	84 747 \$
• Agente de développement Service loisirs, culture et vie communautaire	54 769 \$
• Directeur Service sécurité incendie	14 466 \$
• Directeur Service travaux publics, urbanisme, hygiène du milieu et aéroport	105 195 \$
• Inspectrice en bâtiment et responsable de l'urbanisme	60 224 \$

24-06-155

EMBAUCHE DE MME JULIETTE CHÂTEAUVERT AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – REMPLACEMENT DE MME STACY-ANN OLIVER

CONSIDÉRANT QUE Mme Stacy-Ann Oliver, agente de développement loisirs, culture et vie communautaire est en congé sans solde depuis le 7 mai et qu'il y a lieu de la remplacer pendant son absence ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, un appel de candidatures a été lancé en mars dernier et que la candidate retenue est Mme Juliette Châteauvert ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Juliette Châteauvert à titre de remplaçante au poste d'agente de développement loisirs, culture et vie communautaire pendant le congé sans solde de Mme Oliver pour la période du 7 mai au 9 août 2024, à raison de 32 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 25,00 \$ plus les avantages définis à la Politique des avantages sociaux du personnel non syndiqué de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-06-156

**EMBAUCHE DE MME CAROLE CORRIVEAU À TITRE DE SALARIÉE SAISONNIÈRE
CAMPING, PLAGE ET PISTE CYCLABLE - LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Carole Corriveau a manifesté son intérêt à travailler à titre de salariée saisonnière camping, plage et piste cyclable au Service loisirs, culture et vie communautaire durant l'été 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Carole Corriveau possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Carole Corriveau à titre de salariée saisonnière camping, plage et piste cyclable au Service loisirs, culture et vie communautaire à compter du 17 mai 2024, à raison de 10 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 25,69 \$.

24-06-157

AUTORISATION D'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS ÉTÉ 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon procède à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2024 pour effectuer divers travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la période pour recevoir des demandes d'emploi s'est terminée le 26 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été compilées selon les critères de la politique d'embauche des étudiants, les noms retenus sont :

Poste	Nom	Début
Camp de jour	Tristan Blouin	25 juin 2024
	Camille Maltais	25 juin 2024
	Alycia Rioux	10 juin 2024
	Daphné Ruel	25 juin 2024
Kiosque	Marikym Hains	21 mai 2024
Camping	Marc-Antoine Daigle	22 juin 2024
	Nicolas Paquette	28 mai 2024
Centre communautaire	François Gourde	21 mai 2024
	Shany Lévesque	25 juin 2024
Travaux publics	Montasar Chebbi	25 juin 2024
	Isaac Dallaire	25 juin 2024
	Maryssa Dumont	25 juin 2024
	Caleb Lafleur	25 juin 2024
	Nathan Legault	25 juin 2024
Horticulture	Charlie Audet	25 juin 2024
	Marie-Michèle Gourde	21 mai 2024



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche des étudiants énumérés précédemment pour la saison estivale 2024 selon les besoins des services et les critères de l'emploi, et ce, aux taux énumérés à la résolution 24-04-092.

24-06-158

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE MAI 2024 TOTALISANT 589 410,58 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de mai 2024 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22019 à 22024 inclusivement

Pour la somme de : 8 621,04 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 506208 à 506329 inclusivement

Pour la somme de :209 044,48 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 7637 à 7719 inclusivement

Pour la somme de :200 588,65 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 17 à 21 inclusivement

Pour la somme de :171 156,41 \$

Grand total : 589 410,58 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de mai 2024 totalisant 589 410,58 \$.

24-06-159

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 mai 2024.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-06-160

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER PRÉSENTÉ PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier pour l'exercice 2023 par l'auditeur indépendant M. Daniel Tétreault, comptable professionnel agréé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le rapport des états financiers de la municipalité présenté par l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

24-06-161

AUTORISATION DE PAIEMENT AU CENTRE DU CAMION MABO INC. POUR LA RÉPARATION DU CAMION DE DÉNEIGEMENT WESTERN STAR 4700SF 2021 - 56 313,56 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE le camion de déneigement Western Star 4700SF 2021 a subi des dommages lors d'un accident le 27 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Centre du camion Mabo inc. nous a fait parvenir les factures CC01963 et CC02029 pour la réparation du camion ;

CONSIDÉRANT QUE suite à notre réclamation, l'assureur Echelon assurances nous a fait parvenir un chèque de 32 979,67 \$ à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 56 313,56 \$ taxes incluses au Centre du camion Mabo inc. pour la réparation du camion de déneigement Western Star 4700SF 2021, soit :

- 32 979,67 \$ provenant de l'assureur ;
- 23 333,89 \$ payé par la Ville.

24-06-162

AUTORISATION DE PAIEMENT À ENGLOBE CORP. POUR LA PHASE 1 DES TRAVAUX DE RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU - 10 800 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-04-101 la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de services professionnels à la firme Englobe Corp. pour la réalisation de l'étude géotechnique pour le projet de construction d'un réservoir d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de forage ont été entamés ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Englobe Corp. nous a fait parvenir la facture 00174677 pour la phase 1 des travaux de réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'un réservoir d'eau ;



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 10 800 \$ avant taxes à Englobe Corp. pour la phase 1 des travaux de réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'un réservoir d'eau.

24-06-163

AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION S. RIOUX POUR L'ENTRETIEN DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) POUR LE MOIS D'AVRIL 2024 – 13 020 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-01-013, la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de fourniture d'une pelle pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) à la compagnie Excavation S. Rioux ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 656 pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) pour le mois d'avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 13 020 \$ avant taxes à Excavation S. Rioux pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) pour le mois d'avril 2024.

24-06-164

AUTORISATION DE PAIEMENT À WSP CANADA INC. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX SOUTERRAINES DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) 2023 – 19 229 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-04-073 la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat du suivi environnemental des eaux souterraines du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) à la firme WSP Canada Inc. pour 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie WSP Canada Inc. nous a fait parvenir la facture 20112092 pour les services professionnels de suivi environnemental des eaux souterraines du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) 2023, se terminant le 5 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

D'AUTORISER le paiement de 19 229 \$ avant taxes à WSP Canada Inc. pour les services professionnels de suivi environnemental des eaux souterraines du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) 2023.

24-06-165

AUTORISATION DE PAIEMENT À ALAIN ALARIE ÉLECTRIQUE POUR LA MISE À NIVEAU ÉLECTRIQUE DES COMPRESSEURS DANS L'ARÉNA – 9 043,08 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Alain Alarie Électrique nous a fait parvenir la facture # 04085 pour la mise à niveau électrique des compresseurs dans l'aréna ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 9 043,08 \$ avant taxes à Alain Alarie Électrique pour la mise à niveau électrique des compresseurs dans l'aréna.

24-06-166

AUTORISATION DE PAIEMENT AU CENTRE D'AUTONOMIE POUR L'ACHAT D'UN TAPIS DE PLAGE ADAPTÉ - 14 599 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Centre d'autonomie nous a fait parvenir la facture # 501733 pour l'achat d'un tapis de plage adapté de 5' x 175' autorisé par la résolution 24-03-062 ;

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James nous octroie une subvention pour couvrir les frais d'acquisition de l'équipement dans le cadre du programme « Mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés » ;

CONSIDÉRANT QU'un dépôt de 50 % est requis pour confirmer la commande et que la balance sera payable à la livraison du produit ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 14 599 \$ avant taxes au Centre d'autonomie pour l'achat d'un tapis de plage adapté de 5' x 175'.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-06-167

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ AUPRÈS DU GROUPE MINIER WINDFALL POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2024

CONSIDÉRANT la volonté du Service loisirs, culture et vie communautaire de dynamiser la programmation du camp de jour et d'offrir une sortie mémorable aux petits campeurs ;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2023, le Groupe Minier Windfall a été partenaire du camp de jour pour sa programmation d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE sans le soutien financier du Groupe Minier Windfall, le camp de jour ne pourra pas réaliser de sorties à l'extérieur de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande d'aide financière de 5 000 \$ auprès du Groupe Minier Windfall pour la bonification de sa programmation camp de jour 2024 et ainsi permettre l'organisation d'une activité hors de la région ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

24-06-168

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement:

DE NOMMER M. Denis Lemoyne, maire suppléant et M. Pierre-Yves Baril, maire suppléant substitut pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2024.

24-06-169

AUTORISATION DE SIGNATURE DU NOUVEAU BAIL DE LOCATION AVEC LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU NORD-DU-QUÉBEC (TROC-10) POUR LA SUITE 120 DU 555, PLACE QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des organismes communautaires du Nord-du-Québec (TROC-10) loue la suite 120 du 555, place Quévillon, propriété de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et qu'il y a lieu de renouveler le bail de location ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certains articles du contrat de location, dont le coût du loyer annuel, et que la TROC-10 ne s'y oppose pas ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Ville le bail de location avec la Table régionale des organismes communautaires du Nord-du-Québec (TROC-10) pour la suite 120 du 555, place Quévillon et tout autre document pour donner plein effet à la présente résolution.

24-06-170

ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (2^E GÉNÉRATION)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

CONSIDÉRANT QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent ensuite les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre. Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées. » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises au Gouvernement régional Eeyou-Itschee Baie-James (GREIBJ) et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la Ville de Lebel-sur-Quévillon a été intégré dans le projet de schéma du GREIBJ ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie du GREIBJ (2^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.



N° de résolution

24-06-171

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE
ET TOURISME BAIE-JAMES POUR L’AFFICHAGE D’ORIFLAMMES POUR LE PROJET
« VÄHUMANIA »**

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James est un organisme régional reconnu officiellement par le ministère du Tourisme du Québec, et qu’il a pour mandat l’accueil, la promotion et le développement de l’offre touristique à la Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James développe actuellement un projet pilote structurant de réseau d’animateurs d’expérience touristique humaine nommé « VâHumania » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est dotée de poteaux de lampadaires tout au long de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James souhaite afficher des oriflammes le long de cette rue pour l’été/automne 2024, afin de promouvoir son projet pilote « VâHumania » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et Tourisme Baie-James ont la capacité et la qualité d’exercer tous les droits requis pour la conclusion et l’exécution de l’entente constatée dans la convention et qu’elles désirent confirmer leur entente par écrit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D’AUTORISER la directrice générale, ou en cas d’incapacité d’agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville la Convention de partenariat entre la Ville et Tourisme Baie-James pour l’affichage d’oriflammes pour le projet VâHumania ;

D’AUTORISER Tourisme Baie-James à afficher des oriflammes le long de la rue Principale pour l’été/automne 2024, afin de promouvoir son projet pilote « VâHumania ».

24-06-172

**OCTROI D’AIDES FINANCIÈRES PROVENANT DU FONDS DE LA JEUNE RELÈVE
QUÉVILLONNAISE (FJRQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines académique, sportif et culturel ;

CONSIDÉRANT la politique d’aide financière révisée du « Fonds d’aide pour la jeune relève quévillonnaise » adoptée le 14 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) demandes d’aide financière ont été déposées et que celles-ci ont été analysées par le comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

D'OCTROYER une aide financière provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) pour le volet académique aux candidats suivants :

Volet académique :

- Mme Amélia Gaudreault, Baccalauréat en génie civil
Université Laval, Québec
Compétitions de course de canoë de béton 2024
Montant accordé : 1 500 \$ (Individu universitaire, international)
- Mme Patricia Lambert, Technique de laboratoire voie Biotechnologies
Cégep de Lévis, Lévis
Stage international au Laboratoire eau environnement et systèmes urbains (LEESU) de IUT de Créteil-Vitry de Paris (France)
Montant accordé : 1 000 \$ (Individu Cégep, international)

INSCRIPTION

AVIS DE DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et les villes*, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

24-06-173

DÉSIGNATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR SIÉGER SUR DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des membres du conseil siégeant aux différents comités de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE NOMMER les conseillères, conseillers pour siéger sur les comités suivants :

Comités de la Ville	Conseillers/Conseillères
Comité d'adaptation aux feux de forêt Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) Santé et sécurité au travail Transport adapté	Denis Lemoyne
Comité social Sécurité publique	Pierre-Yves Baril
Comité consultatif d'urbanisme Comité social Incendie Travaux publics	Charles Goyer



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Comité Environnement
Comité Ressources humaines
Loisirs, sports, culture et vie communautaire

Marc Blain

Comité consultatif d'urbanisme
Comité de retraite
Comité fermette
Dév. économique, Comité 5000 - Exécutif

Violaine Audet

24-06-174

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE LOCAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 78 de la *Loi sur la police* prévoit la mise en place d'un Comité de sécurité publique (CSP) dans les municipalités régionales de comté (MRC) ou territoire équivalent ;

CONSIDÉRANT QUE le CSP a pour objectif d'associer les élus municipaux au maintien d'un environnement sécuritaire à toute la population, d'assurer le suivi des ententes de services de police de la Sûreté du Québec sur le territoire et de créer un lien de communication entre la Sûreté du Québec et la clientèle desservie ;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux du CSP agissent comme représentants des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes en tant que membres du Comité de sécurité civile local de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, soit :

- **Guy Lafrenière, maire**
- **Pierre-Yves Baril, conseiller municipal**
- **Anik Racicot, directrice générale**
- **Jacques Trudel, directeur du Service des travaux publics, de l'hygiène du milieu et de l'aéroport**
- **Yan Dupuis, directeur Service sécurité incendie**
- **Mario Hardy, responsable local du Centre de santé Lebel**
- **Guy Belzile, directeur local, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**

24-06-175

APPUI À LA VILLE DE CHAPAIS POUR L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'AMBULANCES DISPONIBLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a récemment subi des tragédies, notamment la perte de cinq (5) vies dans un accident de la route et le décès d'un résident du lac Opémisca suite à une crise cardiaque, démontrant la nécessité d'un service ambulancier adéquat ;



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE ces événements ont révélé les lacunes actuelles du service ambulancier dans les secteurs de Chapais, de Chibougamau et du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), où seulement trois (3) ambulances sont disponibles pour une population dispersée et active dans ces secteurs éloignés ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a sollicité le ministre responsable de la région du Nord-du-Québec, M. Jean Boulet, pour une augmentation des effectifs ambulanciers, ce qui permettrait de garantir la présence permanente d'une ambulance à Chapais et d'améliorer la sécurité des citoyens et des visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a également sollicité le M. le ministre Jean Boulet pour une aide financière afin d'acquérir de l'équipement de désincarcération et de former adéquatement ses pompiers afin d'intervenir de manière plus efficace et rapidement lors d'appels d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande de la Ville de Chapais pour une augmentation du nombre d'ambulances disponibles dans les secteurs de Chapais, de Chibougamau et du GREIBJ ;

D'APPUYER également la demande de la Ville de Chapais pour une aide financière afin d'acquérir l'équipement de désincarcération et de former adéquatement ses pompiers;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à M. Jean Boulet, ministre responsable de la région du Nord-du-Québec, et à la Ville de Chapais pour montrer notre soutien et solidarité dans cette démarche essentielle pour la sécurité publique.

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de mai 2024.

INSCRIPTION DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de mai 2024.



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de mai 2024.

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Trois citoyens présents dans la salle et un en vidéoconférence et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Suivi du réservoir d'eau
- Produits forestiers Résolu – suivi de la fermeture temporaire de la scierie
- Coupe-feu – aide gouvernementale
- Abri sommaire
- Chemin du moulin
- Nettoyage des bordures de chemin – Entrées de la Ville (pelouse, branche)
- Trou à réparer au coin du Club Équestre

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

24-06-176

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 49.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 24-06-151 à 24-06-176 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 13^e jour du mois de juin 2024.

Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière